Flers Agglo

Direction Eau & Assainissement

NOTE D'INFORMATION
A L'ATTENTION DES ABONNES
ROUTE DU MESNIL (DU N°1 au N°29 ET DU N°2 au N°4)
COMMUNE DE LA LANDE-PATRY
LIEU-DIT LES RIVIERES (DU N°7 AU N°11)
LIEU-DIT LA COUPELIERE (N°1)
COMMUNE DE SAINT PAUL

Affaire suivie par : Stéphanie FLACK (accueil : 02 33 98 44 44)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du réseau public de distribution d'eau potable, la Communauté d'Agglomération de FLERS AGGLO va effectuer la mise en conformité de certains branchements.

Pour ce faire, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA) confie à l'entreprise FTPB la réalisation simultanée de 2 opérations :

- la réfection systématique de la partie publique du branchement en Poly Ethylène Haute Densité (PEHD), dans le cadre de la réglementation visant à la suppression des branchements en plomb.
- la mise en conformité du branchement avec la réglementation en vigueur (article R 1321-55 du Code de la Santé Publique), en installant un clapet anti-retour dont l'objectif est d'éviter des retours d'eau dans le réseau collectif en cas de vidange de celui-ci ou encore une contamination du réseau collectif par une source privée d'alimentation en eau (puits...).

Nous profiterons de cette occasion pour **si nécessaire** :
- remplacer le compteur par un compteur neuf équipé d'une tête radio-relève permettant l'enregistrement des données du compteur à distance.
- installer, à la charge du service, un robinet verrouillable avant compteur s'il n'existe pas.

Les travaux seront réalisés **à partir du 12 septembre 2022.**

La distribution de l'eau pourra être occasionnellement interrompue. Aussi, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement s'excuse de la gêne occasionnée.

Le Vice-Président chargé de l'Eau Potable

FLERS AGGLO COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Gilles RABACHE

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à :
Flers Agglo - Direction Eau et Assainissement
Monsieur le Président - 1, rue d'Athis - CS 149 - 61103 FLERS Cedex
Tél. : 02 33 98 44 44 - Courriel : eau@flers-agglo.fr

En vertu de l'article 27 de la loi du 6.01.78, les administrés sont avisés que leurs courriers sont enregistrés sur support informatique. Les élus et services concernés en sont destinataires. Le droit d'accès et de rectification s'exerce auprès du secrétariat général.